

**Animation socio-culturelle, Formation, Prévention - Attribution
d'une subvention à l'Association Cré-Entreprendre - Désignation
d'un représentant de la Ville de Besançon**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le versement d'une subvention de 100 000 F à l'Association Cré-Entreprendre.

Cette association a été déclarée en juin dernier. Elle a pour objet la création, l'animation et la gestion d'un fonds local d'aide à la création d'entreprises, en collectant des participations financières des particuliers, d'entreprises, des collectivités et d'institutions et la redistribution de ce fonds sous forme de prêts aux créateurs d'entreprises.

Cette somme serait à prélever sur l'imputation 961.0/657.47020.

- désigner l'Adjoint délégué à l'Animation socio-culturelle, Formation, Prévention pour représenter la Ville de Besançon à l'un des quatre collèges composés par les membres adhérents participant aux objectifs de l'Association Cré-Entreprendre.

M. GRAPPIN : Pourrait-on faire le recensement et le coût de toutes les associations qui ont finalement le même but, c'est-à-dire aider à la création d'entreprises à Besançon ? J'aimerais également, si c'était possible, que l'on fasse un bilan des entreprises créées grâce à ces associations.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bonne note est prise. On demandera à l'Adjoint chargé des affaires économiques de bien vouloir réfléchir d'ici le prochain Conseil et de faire une communication sur ce point.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je souhaiterais aller dans le sens de mon collègue GRAPPIN. Je note que cette association a été créée en juin dernier et on lui attribue dès maintenant une subvention importante. Je ne préjuge pas de l'intérêt que peut présenter une telle subvention mais les services de l'État, notamment de la DRIR ont des personnels, des moyens financiers mis à disposition des créateurs d'entreprises, il existe un certain nombre de fonds qui sont destinés à ce type d'actions et je crains moi aussi la dispersion.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous rassure, c'est dans le cadre de la Mission Locale qui regroupe, non pas simplement la Ville mais un certain nombre d'organismes qui s'intéressent à l'emploi des jeunes en particulier que vient d'être créée en juin cette association Cré-Entreprendre. C'est tout récent, Raymond JEANNIARD peut vous apporter quelques compléments.

M. JEANNIARD : Nous travaillons pour cette opération en relation étroite avec l'État par l'intermédiaire du FRILE et la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, avec la Fondation de France et en particulier France Active qui, là aussi, nous accorde ses soutiens financiers, et puis surtout, et moi je m'en réjouis, avec l'ADED avec laquelle nous avons les meilleures relations pour la création d'entreprises. Cette association vient compléter le dispositif de création d'entreprises sur Besançon, le bassin d'emplois de Besançon en mettant à disposition des jeunes créateurs d'entreprises des prêts gratuits à faible capital pour les aider à pouvoir prendre leur envol. Ceci vient compléter justement le dispositif de l'ADED et c'est pour cela qu'ils sont vivement intéressés car l'ADED, elle, participe aussi à la création d'entreprises mais pour des prêts beaucoup plus importants d'une valeur de 100 000 F à 500 000 F sous forme de prêts d'honneur.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois qu'il est tout à fait logique que l'on fasse un peu le tour d'horizon de ces différents secteurs où on facilite les créations d'entreprises et nous le ferons.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je remercie M. JEANNIARD de ses informations. Je reste quand même convaincu qu'on aurait pu éviter la création d'une association supplémentaire et vous savez combien la Chambre Régionale des Comptes est vigilante sur justement la dispersion des fonds publics entre de nombreuses associations. Je me demande aussi si la Mission Locale pour l'Emploi n'aurait pas pu, en son sein, puisque c'est une association après tout elle aussi, créer ce fonds et recevoir les aides envisagées dans le rapport que vous proposez, dans un souci de simplification et avec la volonté d'éviter la dispersion des organismes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.